

Rapport annuel

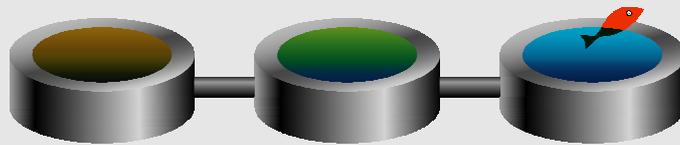
Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC

de la CDC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2015

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES .....	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE .....	4
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	4
■	GLOSSAIRE .....	9
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>10</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	10
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	10
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 11	
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	12
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>13</b>
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	13
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE .....	15
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION .....	15
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION.....	16
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>17</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	17
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	17
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	17
■	<b>PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>17</b>
■	PRIX GLOBAL : CDC DE BRACONNE ET CHARENTE.....	19

# ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE regroupe les communes de ASNIERES SUR NOUERE, BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, MARSAC et VINDELLE.

Jusqu'au 16/07/2015, la compétence assainissement collectif est découpée en 2 services :

- service Asnières, Brie et Jauldes
- service Champniers

A partir du 16/07/2015, la compétence assainissement collectif est regroupée en un seul service.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

4 129 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX en vertu d'un contrat ayant pris effet le 16 juillet 2015. La durée du contrat est de 10 ans et 6 mois. Il prend fin le 31 décembre 2025.

Ce contrat prend la suite de plusieurs contrats qui se sont achevés pendant l'exercice :

Collectivité	Mode de gestion	Prestataire ou délégataire	Date de fin
CDC DE BRACONNE ET CHARENTE – Service Champniers	affermage	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX	30/06/2015
CDC DE BRACONNE ET CHARENTE – Service Asnières, Brie et Jauldes	affermage	VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX	30/06/2015

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	assainissement complet
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	curage hydrodynamique, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des collecteurs, du génie civil
-----------------------	---

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014*	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 768	1 809	+2,31 %

- Répartition des abonnés par commune

ASNIERES SUR NOUERE	201
BRIE	227
CHAMPNIERS	1 328
JAULDES	53
<b>Total des abonnés</b>	<b>1 809</b>

## ■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2014*	2015	Variation
Total des volumes facturés	178 104	190 165	+6,77 %

## ■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées

Linéaire [km]	2014*	2015
Réseau séparatif	52,485	64,203

\* Les données de 2014 correspondent aux cumuls des 2 services (Service Asnières, Brie, Jauldes et Service Champniers)

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 6 ouvrages d'épuration.

- Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par disques biologiques

Commune d'implantation : ASNIERES SUR NOUERE

Capacité nominale : 1 000 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	60 kg/j	120 kg/j	90 kg/j	15 kg/j	4 kg/j	600 m³/j

### Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	2	35	ou	60
DCO	2			60
MES	2			50

- Déclaration du 19/02/2008

Milieu récepteur du rejet : infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	90
MES	2	30
NKj	2	20

### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	10 kg/j	26 kg/j	10 kg/j	2,9 kg/j	0,3 kg/j	28 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	94 %	98 %	97 %	30 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait des bilans d'auto surveillance réalisés en avril et juin 2015 par l'exploitant (VEOLIA)

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	7,237

- Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Commune d'implantation : ASNIERES SUR NOUERE

Capacité nominale : 200 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	Débit
Capacité	37,5 m³/j

### Prescriptions de rejet

- Autorisation du 26/11/1980

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	40
DCO	1	120
MES	1	100

### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	9 kg/j	19 kg/j	6 kg/j	2,5 kg/j	2,5 kg/j	0,3 kg/j	23 m³/j
Rendement de la station d'épuration	100 %	99 %	97 %	98 %	98 %	96 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en avril 2015 par l'exploitant (VEOLIA)

- Station d'épuration de Brie

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Commune d'implantation : BRIE

Capacité nominale : 800 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	48 kg/j	120 m³/j

### Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	1	35	ou	60
DCO	1			60
MES	1			50

- Déclaration du 25/06/2003

Milieu récepteur du rejet : le Ruisseau de l'Etang

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	2	25
DCO	2	125
MES	2	120
NKj	2	30
Pt	2	12

### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	14 kg/j	37 kg/j	15 kg/j	5 kg/j	0,5 kg/j	60 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	99 %	97 %	98 %	85 %	61 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait des bilans d'auto surveillance réalisés en janvier et septembre 2015 par l'exploitant (VEOLIA)

- Station d'épuration "Bourg de Champniers"

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CHAMPNIERS

Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	120 kg/j	240 kg/j	180 kg/j	30 kg/j	8 kg/j	330 m <sup>3</sup> /j

### Prescriptions de rejet

- Déclaration du 02/08/2007

Milieu récepteur du rejet : Le Champniers

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5	12	25	ou	94	et	50
DCO	12	90	ou	89	et	250
MES	12	30	ou	95	et	85
NKj	4	10	ou	90		
NGL	4	15	ou	85		
Pt	4	2	ou	92		

### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	33 kg/j	103 kg/j	45 kg/j	12,4 kg/j	12,5 kg/j	1,6 kg/j	149 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	99 %	97 %	98 %	96 %	96 %	96 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait des bilans d'auto surveillance réalisés une fois par mois en 2015 par l'exploitant (VEOLIA)

### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	19,952

- Station d'épuration "Chez Suraud"

**Traitement des effluents**

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : CHAMPNIERS

Capacité nominale : 2 700 Equivalent habitant

**Capacités nominales d'épuration**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	162 kg/j	324 kg/j	243 kg/j	40,5 kg/j	10,8 kg/j	3888 m <sup>3</sup> /j

**Prescriptions de rejet**

- Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	12	25	ou	70	50
DCO	12	125	ou	75	250
MES	12	35	ou	90	85

- Déclaration du 02/08/2007

Milieu récepteur du rejet : Fossé puis Le Viville

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Val Réduisant (mg/l)
DBO5	12	25	ou	94	et	50
DCO	12	90	ou	89	et	250
MES	12	30	ou	95	et	85
NKj	4	10	ou	90		
NGL	4	15	ou	85		
Pt	4	2	ou	92		

**Charges reçues par l'ouvrage**

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	67 kg/j	219 kg/j	106 kg/j	22,2 kg/j	22,4 kg/j	3,3 kg/j	293 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la station d'épuration	99 %	97 %	99 %	98 %	97 %	96 %	Sans objet

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait des bilans d'auto surveillance réalisés une fois par mois en 2015 par l'exploitant (VEOLIA)

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2015
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	41,859

- Station d'épuration de Jauldes

#### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par filtre à sable

Commune d'implantation : JAULDES

Capacité nominale : 140 Equivalent habitant

#### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	8,4 kg/j	23 m³/j

#### Prescriptions de rejet

- Arrêté national : 22 juin 2007

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)
DBO5	0,5	35	ou	60
DCO				60
MES				50

- <200 Équivalent Habitant du 03/07/1996

Milieu récepteur du rejet : Infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	0,5	25
DCO	0,5	125
MES	0,5	35

#### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	4 kg/j	10 kg/j	3 kg/j	1,2 kg/j	1,2 kg/j	0,1 kg/j	11 m³/j

Le tableau présenté ci-dessus est un extrait du bilan d'auto surveillance réalisé en septembre 2015 par l'exploitant (VEOLIA)

#### Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2015
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	0,855

## ■ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

TMS : tonne de matière sèche

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
15/12/2015	Tarifs du service d'assainissement collectif au 1er janvier 2016

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 0,41 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> juin 2014.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.  
Les volumes sont relevés annuellement.  
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,2350	0,2400

■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation**

▪ *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2016
<b>Part de l'exploitant</b>		
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	30,12
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,602
<b>Part de la collectivité</b>		
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	0,00
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	2,05
<b>Redevances et taxes</b>		
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,24
	TVA	10,0 %

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

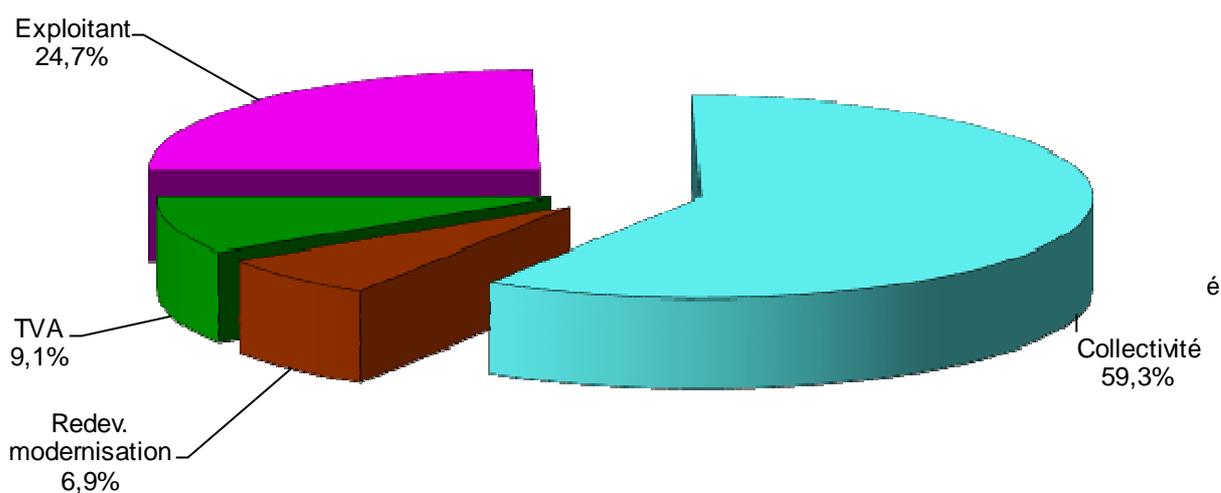
▪ *Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>*

	1 <sup>er</sup> jan 2016
Exploitant	102,36
Collectivité	246,00
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80
TVA	37,72
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>414,88</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

3,46 €/m<sup>3</sup>  
 0,0035 €/l

**Répartition au 1er janvier 2016**



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2014*	2015	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	386 066,22 €	415 931,39 €	+ 7,74 %
dont abonnements	0,00 €	0,00 €	
Régularisations (+/-)	- 15 824,94 €	- 6 575,31 €	
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>370 241,28 €</b>	<b>409 356,08 €</b>	<b>+ 10,56 %</b>
Autres recettes			
Prime de l'Agence de l'Eau	53 799,00 €	57 807,88 €	+ 7,45 %
<b>Total des recettes</b>	<b>424 040,28 €</b>	<b>467 162,96 €</b>	<b>+ 10,17 %</b>

- *Recettes de l'exploitant*

	2014*	2015	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	111 961,38 €	142 094,43 €	+ 26,91 %
dont abonnements	29 036,64 €	43 857,07 €	
Régularisations (+/-)	- 3 610,65 €	- 1 924,60 €	
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>108 350,73 €</b>	<b>140 169,83 €</b>	<b>+ 29,37 %</b>

\* Les données de 2014 correspondent aux cumuls des recettes des 2 services (Service Asnières, Brie, Jauldes et Service Champniers)

## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.250	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.251	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (1)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.254	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (2)	5
VP.255	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (3)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.256	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (2)	0
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.258	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.259	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.260	Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>75</b>

(1) Conditions à remplir pour prendre en compte les points liés à la VP 253

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(3) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

## ■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

### ● Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration ne sont pas conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 pour les raisons suivantes :

- La station a été jugée non conforme en équipement et en performance en raison des défauts d'étanchéité du troisième bassin. Les performances épuratoires ne sont pas vérifiables.

### ● Station d'épuration de Jauldes

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

### ● Station d'épuration communale de Brie

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

### ● Station d'épuration "Chez Suraud"

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

### ● Station d'épuration "Bourg de Champniers"

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

### ● Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

### ● Taux de conformité pour le service

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 93 %.

## ■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *Station d'épuration "NEUILLAC" Asnières*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration n'est pas conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007 pour les raisons suivantes :

- La station a été jugée non conforme en équipement et en performance en raison des défauts d'étanchéité du troisième bassin. Les performances épuratoires ne sont pas vérifiables.

- *Station d'épuration de Jauldes*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Station d'épuration communale de Brie*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Station d'épuration "Chez Suraud"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Station d'épuration "Bourg de Champniers"*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Station d'épuration "LE BOURG" d'Asnières*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 93 %.

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Service Asnières, Brie, Jauldes (du 01/01/2015 au 15/07/2015)	
ASNIERES – Extension de réseau pour un lotissement (32 ml)	3 919,72 €
ASNIERES – Raccordement de 7 habitations (réalisé par le Grand Angoulême lors des travaux rte de Brénat)	5 666,5 €
Service Champniers (du 01/01/2015 au 15/07/2015)	
Extension du réseau d'assainissement – Nouvelle zone des Montagnes ouest avec un poste de refoulement (réalisé par la SAEM Charente)	0,00 €

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	3 542 856,19 €	4 108 342,98 €
Remboursements au cours de l'exercice	320 136,77 €	376 427,92 €
dont en intérêts	141 853,34 €	141 914,71 €
dont en capital	178 283,43 €	234 513,21 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	31 725,78 €	2 444,64 €	37 377,51 €	58 314,15 €	75 072,00 €	94 351,71 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux
ASNIERE SUR NOUERE - Extension de réseau - Raccordement des hameaux de "Les Plats", "Le Chiron", "Gouthiers" et "Les Perrières"
ASNIERE SUR NOUERE - Réhabilitation de la station d'épuration de Neuillac
BRIE - Extension de réseau - Raccordement des hameaux "Les Frotards" et "Les Rigaloux"
CHAMPNIERS - Extension de réseau - Raccordement des hameaux "La Grange à Pillarget", "Les Bouillons", "Chez Fillauds" et "La Simarde"
CHAMPNIERS - Création d'une station de traitement et de son réseau pour les hameaux de "Argence", "Les Naudins" et "Les Fougères"
MARSAC - Extension de réseau - Raccordement du bourg, "Chez Valsy", "Les Sables", "Ladoux" et "Lagroux"
VINDELLE - Création d'une station de traitement et de son réseau pour "le bourg", "Le Breuil" et "Guissale"

## ■ Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m<sup>3</sup>.

■ **PRIX GLOBAL : CDC DE BRACONNE ET CHARENTE**

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA REGION DE CHAMPNIERS, affermage du 01/01/2015 avec la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  Tarif du syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : Communauté de Communes de BRACONNE et CHARENTE,  Affermage du 16/07/2015 avec la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  Tarif de la communauté de communes

**Prix global eau potable + assainissement collectif  
pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>**

	<b>1er jan 2016</b>
<b>Part de l'exploitant</b>	
du service d'eau potable	101,88 €
de l'assainissement collectif	102,36 €
<b>Part de la collectivité</b>	
pour le service d'eau potable	112,00 €
pour l'assainissement collectif	246,00 €
<b>Agence de l'eau</b>	
Redevance de pollution domestique	37,80 €
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,80 €
<b>Autre tiers</b>	
pour le service d'eau potable	10,87 €
pour l'assainissement collectif	0,00 €
<b>TVA</b>	
pour le service d'eau potable	14,44 €
pour l'assainissement collectif	37,72 €
<b>Total TTC</b>	
<b>pour le service d'eau potable</b>	<b>276,99 €</b>
<b>pour l'assainissement collectif</b>	<b>414,88 €</b>
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>691,87 €</b>